

Des C.L.S.C. de la langue

Monique Hammond

Professeure de français
Cégep André-Laurendeau

« Les étudiants ne savent plus écrire ! ». Ce jugement à l'emporte-pièce, tout le monde l'a déjà entendu. Déjà, au début du siècle, Olivar Asselin avait formulé ce diagnostic ; André Laurendeau, en 1959, avait trouvé un nom à la maladie, le mot « joual », terme qu'avait repris Jean-Paul Desbiens dans *Les insolences du frère Untel*. Depuis, régulièrement, dans un journal ou une revue, Lysiane Gagnon ou quelqu'un d'autre reprend en écho la formule... Mais assez de clichés ! Si certains font de tous les étudiants des handicapés de l'écriture, incapables de respecter le code orthographique, de structurer leurs textes et de décoder ceux qu'on leur donne à lire, si d'autres avouent leur impuissance à changer des habitudes et des attitudes développées en onze ou douze années de scolarité et cherchent des agents « responsables de la détérioration du français » (les professeurs, la télévision, le ministère de l'Éducation, etc.), des professeurs de français du réseau collégial ont imaginé des remèdes aux problèmes linguistiques de certains étudiants. Aux cours traditionnels de grammaire axés sur la dictée, la mémorisation de règles et de leurs (trop nombreuses) exceptions, aux exercices en série et aux concours d'épellation, ils ont substitué des centres de « dépannage » en français, véritables « cliniques » conçues pour répondre à des besoins variés, équipées d'ouvrages de référence, de fascicules sur des sujets très précis et de logiciels (E.G.A.P.O., L.I.L.A.s., S.I.T.O., etc.). Le fonctionnement de trois de ces centres est décrit ici, le S.I.F.E. (Service individualisé en français écrit) du cégep de Maisonneuve, le S.A.L.F. (Service d'aide en langue française) de Bois-de-Boulogne, le C.A.F. (Centre d'aide en français) d'Édouard-Montpetit.

Le S.I.F.E. (Service individualisé en français écrit) du cégep de Maisonneuve

Un nombre assez restreint d'étudiants ont fréquenté le S.I.F.E. entre 1980 et 1986. Louise Desjardins a, pendant quelques années, partagé son temps entre la recherche et l'animation du S.I.F.E. Pourtant, le service a été maintenu (excepté pendant une année) et sa croissance a repris (environ 160 étudiants s'y sont inscrits l'année dernière). L'aide apportée par Michèle Frémont en 86-87 et par André Lamarre, cette année, a permis de rejoindre un plus grand nombre de personnes.

La formule a varié au cours des ans. À l'origine, des rencontres individuelles à intervalles réguliers étaient proposées aux étudiants les plus faibles en français. Aujourd'hui, aux étudiants moins faibles mais désireux d'améliorer leur français, on offre la possibilité de s'inscrire à des ateliers d'une heure et demie par semaine pendant dix semaines (ces ateliers portent sur des questions très précises en grammaire). Autre fait nouveau : la participation à ces rencontres ou ateliers peut être reconnue sous forme de crédits, à certaines conditions. Si l'étudiant très faible, au terme de quarante-cinq rencontres individuelles réparties sur trois sessions, a fait de nets progrès en français, il peut obtenir les deux unités correspondant à un cours de français obligatoire. L'étudiant faible qui s'est inscrit aux ateliers pendant six sessions et qui a progressé de façon significative peut, lui aussi, être dispensé d'un cours de français obligatoire. Toutefois, comme l'étudiant n'a aucune garantie d'obtenir ces crédits, on lui recommande de suivre tous ses cours de français.

À l'automne 87, le S.I.F.E. offre aux étudiants francophones et allophones, en plus des rencontres individuelles et des ateliers, la possibilité d'utiliser le logiciel mis au point par Louise Desjardins, logiciel qui intègre certaines explications grammaticales à un traitement de texte

(cependant, ce logiciel ne peut être exporté dans les collèges qui ont acheté des appareils IBM). D'autre part, le nombre d'appareils dont disposent les étudiants est assez restreint. C'est encore l'imprimé, sous forme de fascicules, qui sert le plus à apprendre. Autre contrainte : les professeurs gèrent eux-mêmes les dossiers des étudiants, établissent un diagnostic des difficultés de chacun, enregistrent ses progrès sur l'ordinateur. Tout un travail !

Le S.A.L.F. (Service d'aide en langue française) du cégep de Bois-de-Boulogne

La tâche n'a pas été facile non plus pour Jacques Leclerc, Lionel Jean et Claude Racine qui ont mis sur pied le S.A.L.F. au cégep de Bois-de-Boulogne. Tout le monde a compris le bien-fondé du projet, mais les 100 000 \$, il a fallu les trouver ; le dégrèvement des responsables du service, il a fallu le négocier ; la nouvelle technologie, il a fallu l'apprivoiser... Si les professeurs qui ont travaillé à l'implantation du S.I.F.E. et du S.A.L.F. ont en commun la persévérance, ils proposent à l'étudiant une démarche différente. Alors que l'inscription au S.I.F.E. reste une décision que l'étudiant faible en français prend, il n'en va pas de même au cégep de Bois-de-Boulogne. Si l'étudiant, dans ce cégep, obtient moins de 42 % à un test de classement (T.E.F.E.C.), il est automatiquement inscrit à un cours d'appoint en français écrit. Il n'a pas le choix de la méthode non plus ; il doit rédiger un texte de 250 mots toutes les deux semaines, passer à travers le programme informatisé E.G.A.P.O., se présenter aux tests en classe, etc. Contrairement à l'étudiant du cégep de Maisonneuve qui n'obtiendra peut-être aucun crédit pour son travail, celui de Bois-de-Boulogne, au bout de quarante-cinq heures de cours (parfois quatre-vingt-dix), verra son cours crédité comme cours complémentaire et pourra commencer la séquence des cours obligatoires de français.

Le S.A.L.F., c'est donc un service offert aux étudiants les plus faibles en français (les douze ordinateurs installés dans une salle à l'intérieur de la bibliothèque leur permettent de travailler plus ou moins à leur rythme et accroissent leur degré de motivation). La clientèle allophone est elle aussi desservie par le centre : des rencontres individuelles y sont prévues chaque semaine.

Le S.A.L.F., c'est aussi un service de consultation par téléphone ou par courrier sur des sujets précis (e.g. problèmes de terminologie), un service de révision offert au personnel enseignant et non enseignant, un service d'animation pédagogique (chargé de la rédaction d'un bulletin d'information, par exemple). On le voit, les responsables du S.A.L.F. ne chôment pas. Ils rêvent même d'ouvrir le centre aux étudiants du soir et à la population...

Le C.A.F. (Centre d'aide en français) du cégep Édouard-Montpetit

Un autre exemple de la diversité des services offerts et d'une implication du milieu dans l'élaboration d'un projet d'aide à l'apprentissage nous est donné par le C.A.F. d'Édouard-Montpetit. Collette Buguet-Mélançon et Daniel Lanthier, professeurs de français de ce cégep, l'ont emprunté au cégep Champlain. Ce centre d'aide en français (ou C.A.F.) regroupe un **service** offert à tous les étudiants et au personnel et un **cours** complémentaire intitulé « Relation d'aide appliquée en français écrit » (360-953).

Le concept est simple : un professeur encadre, forme et évalue 60 assistants¹ inscrits à ce cours complémentaire² ; ces assistants, à leur tour, se chargent de 180 étudiants qui éprouvent des difficultés en français (ceux-ci sont encouragés par des professeurs de français et d'autres disciplines à s'inscrire au service, mais ne reçoivent aucun crédit pour le travail demandé ; ils doivent même déboursier 2 \$ au moment de leur inscription). Un maximum de 120 assistants est prévu à chaque session, ceci afin de nuire le moins possible aux professeurs qui donnent des cours complémentaires. Quant au nombre de personnes aidées, il est difficile à déterminer puisqu'on peut s'inscrire et quitter le centre n'importe

quand durant la session. Aussitôt qu'un assistant « perd » un des étudiants dont il est responsable (parce que ce dernier n'a plus besoin d'aide ou décide d'abandonner sans avoir atteint ses objectifs), un autre le remplace³.

Comment s'y prend-on pour recruter des assistants ? On fait appel aux professeurs de français pour repérer les étudiants forts en français et leur proposer de s'inscrire au cours, on place une annonce dans le journal étudiant. Le candidat doit corriger un texte d'étudiant bourré de fautes et expliquer par écrit ses motivations (défi, « missionnariat », désir de relier pratique et théorie, de rendre son curriculum vitae plus intéressant, etc.).

Suite à cette sélection, la formation commence. Les assistants reçoivent trois heures de théorie durant deux semaines, puis une heure les autres semaines (cette formation théorique sera notée sur 30). On familiarise les assistants avec les outils disponibles (fascicules, tests de diagnostic, didacticiels, etc.). Chaque assistant doit travailler trois heures par semaine au centre, rencontrer les étudiants en difficulté, effectuer avec eux le diagnostic des points forts et des types d'erreurs, analyser les causes d'erreurs, choisir les objectifs de perfectionnement et les priorités, la stratégie et les outils à utiliser. Un dossier concrétise le travail effectué. On y trouve le relevé des présences, les « rapports de rencontre », etc. (la somme de ce travail sera notée sur 50). En fin de session, l'assistant établit un bilan de la démarche (20 % des points).

Tous les étudiants en difficulté ne choisissent pas la rencontre avec un assistant. Le centre, situé à l'intérieur de la bibliothèque, offre d'autres formules. Certains, préférant l'auto-correction, viennent chercher au centre des fascicules, consulter des ouvrages de référence, travailler avec les ordinateurs, etc. D'autres choisissent enfin le travail en petits groupes sur un sujet précis : les accords du participe passé, la vitesse de lecture, la gestion du temps, etc. C'est là l'originalité de ce service, on ne s'occupe pas uniquement du code. En fait, on touche à quatre secteurs : le **code** (tout ce qui concerne l'orthographe), la

composition (de la dissertation au rapport technique), la **lecture** (la compréhension efficace et rapide), les **habitudes de travail intellectuel** (l'amélioration du rendement scolaire).

Pour leur faciliter la tâche, les professeurs sont secondés par deux techniciennes (l'une, présente 35 heures par semaine à Longueuil ; l'autre, 24 heures par semaine à Saint-Hubert). Ces personnes, des « agents de bureau » (classe 2) payés à même le budget de fonctionnement, se chargent de l'accueil des étudiants, des inscriptions et rendez-vous, des présences, du travail de dactylographie, de la vente de certains documents (autres que ceux qui portent sur le code), etc.

Le personnel de ce collège peut se procurer au centre les mêmes documents que les étudiants, consulter les ouvrages de référence, utiliser les ordinateurs (quatre à Longueuil – deux à Saint-Hubert) si aucun étudiant ne s'en sert, etc. Les professeurs responsables du C.A.F. révisent quelquefois des textes du personnel (travail bénévole). Pour l'instant, ce sont les étudiants auxquels on accorde la priorité, ceux qui sont inscrits aux cours du jour (le C.A.F., ouvert aux étudiants du soir l'année dernière, est, cet automne, fermé ; on espère le rouvrir à la session d'hiver 88). On prévoit l'ouverture sur le milieu : entreprises et particuliers. Le projet est échelonné sur trois ans, temps jugé nécessaire pour mettre sur pied et évaluer ce centre, pour faire la preuve que cette approche peut remplacer le cours traditionnel de français écrit (offert seulement aux personnes inscrites en secrétariat).

Conclusion

La création de ces services remonte à quelques années et certains ont servi de « modèle » à d'autres. La formule du C.A.F., par exemple, a été reprise par le cégep de Rosemont où elle a pris le nom de C.R.I.C. (Centre de ressources interdisciplinaires). Antoni Boulet, bien connu pour son travail auprès des étudiants d'origine asiatique, est responsable du C.R.I.C. mis en opération à l'automne 87. Le cégep de St-Laurent s'est lui aussi inspiré de l'expérience d'Édouard-Montpetit : Élisabeth Roussel s'occupe

Enseigner ... apprendre

du centre A.L.P.H.A., ouvert cet automne.

Bien sûr, d'autres projets sont en cours dans d'autres institutions. Au cégep André-Laurendeau, par exemple, on prévoit agrandir cette année le petit laboratoire informatisé de français et l'intégrer à un centre d'aide à l'apprentissage qui servirait à des étudiants inscrits à des cours ou désireux de se perfectionner par leurs propres moyens et à leur propre rythme. Pour les professeurs de français de ce collège et peut-être pour ceux d'ailleurs, l'implantation du S.I.F.E., du S.A.L.F. et du C.A.F. a nourri la réflexion sur le problème de la langue, a suscité des questions, a permis de faire des choix. ▣

NOTES

1. Le professeur chargé de superviser le travail des 60 assistants n'a pas d'autres étudiants.
2. On peut importer ce cours institutionnel. La direction des services pédagogiques des collèges intéressés n'a qu'à en faire la demande.
3. Il semble que les défections soient assez rares tant chez les assistants que chez les autres. Les responsables du C.A.F. expliquent cette persévérance par le fait que l'assistant est un modèle accessible pour l'étudiant en difficulté et qu'une relation non empreinte d'autorité, de compétition, s'établit entre eux.